

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

Le trente juin deux mille vingt -six à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean Jules MORTEO, Mme Audrey MAZUREK, M. Pascal VAUZELLE, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Thierry JOUE, M. Didier VAUCHEL, Mme Rolande REBYFFE, M. Jean Claude SENAT, Mme Véronique DAVESNE, M. Jean-Michel TETU, M. Arnaud DUBOIS, M. Prima PUCA, Mme Karen ROBIN, Mme Céline WACOGNE, Mme Marina LOOS, Mme Christina ANTUNES, M. Nicolas LHERBIER, Mme Cécile LAFFITTE, M. Benoît VANHERZECKE, Mme Elena ROSSE, Mme Ilda FELICIDADE, M. Michael BOYER

Absents ayant donné pouvoir :

M. Michel LAVENTURE pouvoir à Mme Rolande REBYFFE, M. Abdel BABACI pouvoir à M. Arnaud DUBOIS, Mme Vanessa WARSEE pouvoir à M. Stéphane CARTEADO, M. Laurent BARRAU pouvoir à Mme Cécile LAFFITTE, Mme Stéphanie LAFINE pouvoir à Mme Ermelinda AMEAO

Secrétaire de séance : M. Nicolas LHERBIER

N°20263006DEL62 : Construction d'un centre culturel – attribution du lot n°16 « Réseaux d'éclairage scénique et équipement audiovisuel »

Lors de sa séance du 19 février 2026, le Conseil municipal a délibéré sur l'attribution des lots du marché relatif à la construction d'un centre culturel.

Pour rappel, ce nouvel équipement, dédié à l'accueil de manifestations culturelles, s'intégrera au sein du secteur dit « Welwyn » et du projet urbain intergénérationnel destiné à constituer une nouvelle centralité favorisant le partage et la mixité sociale.

Le projet du pôle culturel occupera une surface d'environ 2 200 m² et s'implantera en prolongement du futur programme immobilier « Le Parc », composé de logements individuels et collectifs ainsi que d'une résidence pour personnes âgées.

Lors de sa séance du 20 mars 2025, le Conseil municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif du centre culturel proposé par le cabinet de maîtrise d'œuvre. Le coût prévisionnel de cette opération a été fixé à 4,4 M€ TTC.

La procédure de consultation des entreprises a été lancée le 5 juillet 2025 selon une procédure adaptée. Le lot n°16 « Réseaux d'éclairage scénique et équipements audiovisuels » n'a toutefois pas pu être attribué, celui-ci ayant été déclaré infructueux.

Par les décisions n°20250610DEC44 du 6 octobre 2025 et n°20261902DEC18 du 19 février 2026, ce lot a été déclaré infructueux à deux reprises en raison de l'absence d'offres.

Compte tenu de cette situation, la commune a décidé de recourir à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Plusieurs entreprises ont ainsi été sollicitées afin de remettre une offre répondant aux besoins de la collectivité, l'entreprise S SYSTEM INTEGRATION est la seule à avoir déposé une offre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment L2121-29 et suivants du CGCT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026**

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 20262203DEL10 du 22 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la décision n°20250610DEC44 du 6 octobre 2025

Vu la décision n°20261902DEC18 du 19 février 2026

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et vie économique du 23 juin 2026

Considérant la nécessité de poursuivre la réalisation du centre culturel

Considérant l'infructuosité à deux reprises du lot n°16,

Considérant la nécessité d'attribuer ce lot pour assurer la continuité de l'opération,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à 26 voix pour, 3 abstentions (Mme LAFFITTE et son pouvoir, Monsieur VANHERZECKE)

ATTRIBUE le lot 16 à l'entreprise S SYSTEM INTEGRATION dont l'offre s'élève à 144 021,00 € HT soit 172 825,20 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes à son exécution.

Pour extrait certifié conforme

Champagne-sur-Oise, le 30 juin 2026

Le Maire,



Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 24 juin 2026

Nombre de membres : 29

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Dont pouvoirs : 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen Pontaise. Le délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-2195 01343-2026 0630-20263006DEL